



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité, que le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme présentée ci-après, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 18 mars 2024 à 19h30 à l'hôtel de ville au 65, route 338, Les Coteaux.

Demande de dérogation mineure numéro DM-281 :

- Adresse : 42-44, rue Sauvé
- Lot 1 687 965 du cadastre du Québec

Nature et effets :

Permettre une marge latérale droite de 0,95 mètre plutôt que 2 mètres tel que prévu à la grille C-1-112, annexe 1 du règlement de zonage 19.

Toute personne intéressée pourra, lors de cette séance, se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ aux Coteaux, ce 27^e jour du mois de février deux mille vingt-quatre.

Pamela Nantel,
Directrice générale et greffière-trésorière